

ÉTATS FINANCIERS 2023 / 2024
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

l'avenir l'avenir l'avenir

Où l'avenir
prend forme

@.CIO
Où l'avenir se réalise

TABLE DES MATIÈRES

02 Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

04 Bilan

05 État des résultats

06 État de l'évolution des soldes de fonds

07 État des flux de trésorerie

08 Notes complémentaires aux états financiers

Web : oc-innovation.ca/fr

Mail : info@oc-innovation.ca

Sans Frais : 1.866.759.6014

LinkedIn : Ontario Centre of Innovation

X (anciennement Twitter) : OCInnovation

YouTube : Ontario Centre of Innovation

Le CIO s'engage à être une organisation inclusive et est résolument convaincu que la diversité en matière de race, de genre, d'origine ethnique, de caractéristiques démographiques et de points de vue favorise la création d'un écosystème de l'innovation plus équitable et dynamique en Ontario. Nous évaluons activement chaque aspect de nos activités ainsi que nos interactions internes et externes dans le but d'opérer des changements qui placent la diversité et l'inclusion au centre de notre processus décisionnel.

CELA FAIT DÉJÀ PLUS DE 37 ANS QUE le CIO joue un rôle de premier plan dans l'écosystème de l'innovation, notamment comme catalyseur de l'innovation qui établit des partenariats entre l'industrie et le milieu postsecondaire et relie les collaborateurs de la province. Tout ça dans l'optique d'être au coeur de l'innovation en Ontario, en stimulant la croissance économique et la création d'emplois par des investissements dans la commercialisation et l'adoption de nouvelles technologies.

Pour aider à souligner cet anniversaire important, le CIO a réuni des fondateurs d'entreprise ayant bénéficié du soutien du CIO dans leurs premières années d'existence et leur a demandé de présenter des histoires de réussite en Ontario des trois dernières décennies.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Centre d'innovation de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre d'innovation de l'Ontario (le « CIO », ou l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2024

BILAN
AU 31 MARS

Actifs

	2024	2023
	\$	\$
À court terme		
Trésorerie	78 702 384	82 723 153
Placements à court terme (note 2)	11 310 267	5 052 876
Débiteurs	801 670	4 046 926
Subventions à recevoir (note 3)	1 880 653	927 773
Frais payés d'avance et avances sur projets	8 604 768	10 120 326
	101 299 742	102 871 054
Placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (note 4)	6 108 594	5 125 087
Autres placements (note 5)	2 648 526	3 739 482
Immobilisations corporelles (note 6)	526 351	649 710
	110 583 213	112 385 333

Passifs et soldes de fonds

	2024	2023
	\$	\$
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	20 128 903	21 674 579
Subventions et apports reportés (note 7)	38 724 367	40 396 900
	58 853 270	62 071 479
Subventions et apports reportés (note 7)	26 473 545	26 983 144
Passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (note 4)	6 108 594	5 125 087
	91 435 409	94 179 710
Soldes de fonds		
Affectés à l'interne (note 8)	16 091 125	10 494 528
Non affectés	3 056 679	7 711 095
	19 147 804	18 205 623
	110 583 213	112 385 333

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Administratrice



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Subventions (note 9)	51 944 451	47 793 301
Droits d'adhésion	2 697 529	2 457 795
Autres	2 301 842	1 193 692
	56 943 822	51 444 788
Charges		
Charges pour les programmes	41 576 724	38 160 568
Développement, prestation et administration des programmes	14 424 917	11 259 634
	56 001 641	49 420 202
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	942 181	2 024 586

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES
DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	Affectés à l'interne	Non affectés	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début de l'exercice	10 494 528	7 711 095	18 205 623	16 225 765
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	—	942 181	942 181	2 024 586
Transferts (note 8)	5 596 597	(5 596 597)	—	—
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	16 091 125	3 056 679	19 147 804	18 250 351

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	942 181	2 024 586
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	168 853	191 653
Dépréciation des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV, montant net (note 4)	5 624 975	5 883 811
Variation de la juste valeur des autres placements	73 321	1 036 825
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	3 245 256	(3 602 131)
Subventions à recevoir	(952 880)	717 277
Frais payés d'avance et avances sur projets	1 515 558	4 446 393
Créditeurs et charges à payer	(1 545 676)	(4 471 707)
Subventions et apports reportés	(2 182 132)	(15 191 689)
Passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (note 4)	983 507	491 188
Acquisition de placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (note 4)	(7 108 481)	(6 375 000)
Disposition de placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (note 4)	500 000	1
	1 264 482	(14 848 793)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 495)	(10 172)
Achat de placements à court terme, montant net	(5 239 756)	(4 081 863)
	(5 285 251)	(4 092 035)
Diminution de la trésorerie	(4 020 769)	(18 940 828)
Trésorerie au début de l'exercice	82 723 153	101 663 981
Trésorerie à la fin de l'exercice	78 702 384	82 723 153

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables est présenté ci-dessous :

(a) Renseignements généraux

Le Centre d'innovation de l'Ontario (le « CIO », ou l'« organisme ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario le 3 juillet 2003 à titre d'organisme sans but lucratif sans capital social. Les principaux objectifs du CIO sont de stimuler, de promouvoir, de nourrir, de commanditer et d'orienter la recherche fondamentale et appliquée afin de soutenir l'évolution des besoins et les défis des entreprises de l'Ontario, de faciliter la formation et l'éducation des chercheurs, des boursiers, des scientifiques et des ingénieurs dans les domaines qui concernent les entreprises de l'Ontario ainsi que de faciliter le transfert, le partage et la diffusion des apprentissages, des connaissances et des technologies entre les universités et les entreprises de l'Ontario.

(b) Référentiel comptable

Le CIO prépare ses états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(c) Comptabilisation des produits

Le CIO finance différents projets de recherche et activités à même les fonds reçus à titre de subventions du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), d'autres sources des gouvernements provincial et fédéral ainsi que du secteur. L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Dans le cadre des activités du CIO, les partenaires de projet doivent cofinancer divers projets et activités. Toutefois, l'organisme ne comptabilise pas les fonds et apports en nature de ces partenaires dans ses états financiers, car ils sont versés directement par les partenaires de projet aux organismes qui les réalisent.

Les apports à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis en tant que produits selon la méthode de l'amortissement linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles liées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés des droits d'adhésion sont comptabilisés de manière uniforme sur la durée de l'adhésion si le montant peut faire l'objet d'une estimation et qu'il est considéré comme recouvrable.

Les produits d'intérêts provenant des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie en raison de l'incertitude quant au rendement futur des entités émettrices.

L'intérêt sur les autres placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les montants sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

(d) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de certificats de placement garanti (« CPG ») venant à échéance dans moins d'un an. Ils sont évalués à la juste valeur, à laquelle s'ajoutent les intérêts courus.

(e) Placements liés au fonds Prêt pour marché et au Fonds pour l'innovation en sciences de la vie

Le CIO reçoit des actions dans des sociétés non affiliées qui représentent soit un recouvrement de frais engagés par l'organisme dans le cadre d'un projet de recherche, soit une rétribution pour le travail effectué par le CIO afin de faire passer une possibilité d'affaires au stade de l'investissement et en tant qu'élément de contrepartie lors de l'émission de prêts et d'obligations garanties. Les placements sont liés à des sociétés sur lesquelles le CIO n'exerce aucun contrôle et n'est pas en mesure d'exercer une influence notable. Les placements liés au fonds Prêt pour marché et au Fonds pour l'innovation en sciences de la vie (« FISV ») sont initialement comptabilisés au montant investi et immédiatement réduits à la valeur nominale au moyen d'une provision pour moins-value en raison de l'incertitude initiale entourant le rendement futur des sociétés sous-jacentes. Une provision à l'égard de la valeur nominale est constituée afin de tenir compte de cette incertitude. Les fonds perçus à titre de remboursement de capital ou d'intérêts sont portés en diminution des charges liées aux programmes à la date du remboursement, à l'exclusion des remboursements relatifs aux placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (note 4). La provision pour moins-value fait l'objet d'une reprise lorsqu'un événement indique une amélioration importante du côté de l'entité émettrice. Si un placement devient coté en bourse, toute provision pour moins-value résiduelle fait l'objet d'une reprise et le placement est comptabilisé à la juste valeur.

(f) Autres placements

Les certificats de placement garanti et les titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur. Le produit tiré de la vente de ces placements est comptabilisé à titre de produits au moment de la vente des placements. Les placements effectués dans les entreprises à capital fermé sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute moins-value enregistrée.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles achetées aux fins du CIO sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(h) Actifs et passifs financiers

Le CIO évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, exception faite des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV et des autres placements (se reporter aux notes 1e) et f)).

(i) Dépréciation des actifs

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indices d'une possible dépréciation. Lorsqu'il existe un changement important dans le délai prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs à tirer d'un actif financier, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant de cette réduction est comptabilisé en résultat net. Une perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

(j) Impôts sur le revenu

Le CIO est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)j) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

(k) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des produits et des charges comptabilisées durant la période de présentation de l'information financière. Les estimations sont revues de façon périodique. Si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les comptes exigeant des estimations importantes comprennent le recouvrement des débiteurs et des prêts à recevoir, l'évaluation des placements et l'échéance des subventions et apports reportés.

2. Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de certificats de placement garanti portant intérêt à des taux annuels allant de 1,91 % à 5,83 % (2023—de 1,76 % à 4,99 %) et viennent à échéance entre avril 2024 et novembre 2024 (2023—entre avril 2023 et octobre 2023).

3. Subventions à recevoir

	2024	2023
	\$	\$
Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	1 825 000	727 832
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	55 653	199 941
	1 880 653	927 773

4. Placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV et passif à ce titre

	2024	2023
	\$	\$
Placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV et prêts à recevoir	6 108 594	5 125 087
Passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV	(6 108 594)	(5 125 087)

Le CIO a comptabilisé une provision pour moins-value sur les placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV en raison de l'incertitude qui entoure le rendement futur des sociétés sous-jacentes. En 2024, l'organisme a investi 7 108 481 \$ (2023-6 375 000 \$) dans le fonds Prêt pour marché et le FISV et a provisionné ce montant en appliquant une dépréciation de 6 999 981 \$ (2023-6 374 981 \$). De plus, une reprise de 1 375 006 \$ (2023-491 170 \$) a été appliquée à l'égard des actifs ayant préalablement fait l'objet d'une provision pour moins-value, car il a été déterminé que leur valeur était plus élevée. Par ailleurs, une disposition de 500 000 \$ (2023-1 \$) a été comptabilisée à l'égard des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV.

En 2022, le CIO a signé une entente-cadre avec le MDECEC, entrant en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021, en vertu de laquelle tous les produits futurs tirés de placements sont versés à ce ministère. Par conséquent, un passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV a été comptabilisé à la valeur comptable de ces fonds.

Le portefeuille de placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV regroupe des billets à ordre non garantis et des obligations garanties convertibles. Les billets à ordre non garantis ne portent pas intérêt. Les obligations convertibles portent intérêt au taux préférentiel de la banque plus 1 % ou 2 % par année ou à un taux fixe de 6 % à 8 %. Les intérêts sont calculés et composés selon les modalités des obligations et comportent des dates d'échéance allant de 12 mois à 36 mois. Dans l'éventualité où un financement important serait entrepris par l'entité sous-jacente, les obligations convertibles et l'intérêt (s'il y a lieu) seront convertis en actions ordinaires selon les modalités des ententes.

5. Autres placements

	2024	2023
	\$	\$
Certificats de placement garanti	2 033 842	3 051 319
Sociétés ouvertes	292 184	365 680
Entreprises à capital fermé	322 500	322 483
	2 648 526	3 739 482

Les CPG sont non remboursables, portent intérêt à des taux annuels allant de 1,52 % à 2,06 % (2023—de 1,52 % à 2,06 %) et viennent à échéance entre avril 2025 et novembre 2026 (2023—entre avril 2024 et novembre 2026).

La valeur des placements effectués dans les sociétés ouvertes a diminué de 73 496 \$ (2023—20 624 \$) pour refléter le taux du marché à la date du rapport.

Les placements effectués dans les entreprises à capital fermé ont augmenté de 17 \$ (2023—diminué de 16 \$) en raison de la reprise d'une perte de valeur antérieure (2023—réduction de valeur).

Les placements effectués dans les sociétés ouvertes ne le sont pas dans le but de réaliser des opérations à court terme. Par conséquent, ils sont classés comme étant à long terme.

6. Immobilisations corporelles

	2024	2024	2024
	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	338 391	285 238	53 153
Mobilier et agencements	377 630	362 400	15 230
Améliorations locatives	1 438 744	980 776	457 968
	2 154 765	1 628 414	526 351

	2023	2023	2023
	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	300 921	264 499	36 422
Mobilier et agencements	369 606	358 160	11 446
Améliorations locatives	1 438 744	836 902	601 842
	2 109 271	1 459 561	649 710

L'état des résultats comprend une charge d'amortissement de 168 853 \$ (2023—191 653 \$).

7. Subventions et apports reportés

Le financement de base reporté est constitué de fonds du gouvernement non utilisés provenant du MDECEC et correspond à du financement reçu ou à recevoir pendant l'exercice courant pour des activités d'exercices à venir.

Les apports de programme reportés comprennent les fonds engagés, mais non utilisés, destinés à des activités faisant l'objet d'affectations externes et représentent du

financement reçu ou à recevoir pendant l'exercice courant pour des activités d'exercices à venir.

Les autres apports reportés comprennent les fonds engagés, mais non utilisés, provenant du gouvernement et d'autres fonds destinés à des programmes faisant l'objet d'affectations externes et représentent du financement reçu pendant l'exercice courant pour des activités d'exercices à venir.

	2024	2024	2024	2024	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
	Subventions et apports reportés, au début de l'exercice	Subventions et apports reçus ou facturés	Montants comptabilisés comme produits	Remboursements, transferts et ajustements	Subventions et apports reportés, à la fin de l'exercice
Financement de base	-	5 329 000	(5 329 000)	683 377	683 377
Partenariats du marché du travail de l'Ontario	7 707 195	1 038 814	(8 081 882)	-	664 127
DiscoveryX	-	429 792	-	-	429 792
Sites d'essais de technologies du ROIV	-	157 480	(157 482)	2	-
Réseaux de la prochaine génération (CENGN)	1 529,632	-	-	(1 529 632)	-
Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules	37 391 846	17 730 000	(15 852 478)	(16 915)	39 252 453
Activités du CIO	-	20 833	(25 680)	771 352	766 505
Fonds Prêt pour marché	-	3 000 000	(2 500 000)	(500 000)	-
ENCQOR 5G	1 090 256	-	-	(1 090 256)	-
Collaborer pour commercialiser	18 595 277	5 571 000	(5 414 700)	(1 160 584)	17 590 993
Fonds pour l'innovation en sciences de la vie	-	5 500 000	(4 999 980)	-	500 020
Initiative relative aux technologies industrielles critiques	-	349 237	(349 237)	-	-
Programme Soft Landing (CDET)	-	3 800 000	(3 000 959)	(651 244)	147 797
Centre de compétences en numérisation	1 065 838	4 963 935	(2 315 978)	156 879	3 870 674
Solutions numériques novatrices pour la santé	-	5 150 003	(3 940 592)	(46 821)	1 162 590
Autres apports	-	137 917	(8 333)	-	129 584
	67 380 044	53 178 011	(51 976 301)	(3 383 842)	65 197 912
Moins : tranche à court terme					38 724 367
					26 473 545

7. Subventions et apports reportés (suite)

	2023	2023	2023	2023	2023
	\$	\$	\$	\$	\$
	Subventions et apports reportés, au début de l'exercice	Subventions et apports reçus ou facturés	Montants comptabilisés comme produits	Remboursements, transferts et ajustements	Subventions et apports reportés, à la fin de l'exercice
Financement de base	1 587 543	906 219	(2 493 762)	–	–
Programme Objectif GES	16 220 659	–	(227 506)	(15 993 153)	–
Programme Fonds pour les technologies de la santé	619 580	–	–	(619 580)	–
Programmes de recherche et de collaboration internationales	415 904	–	(89 080)	(326 824)	–
Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation	1 068 578	2 460 342	(2 436 393)	(2 271)	1 090 256
Réseaux de la prochaine génération (CENGN)	815 700	5 523 167	(4 809 235)	–	1 529 632
Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules	34 137 327	18 820 000	(15 510 638)	(54 843)	37 391 846
Fonds Prêt pour marché	783 230	3 120 690	(4 503 133)	599 213	–
Partenariats du marché du travail de l'Ontario	9 541 110	108 901	(1 908 920)	(33 896)	7 707 195
Collaborer pour commercialiser	16 931 037	11 382 240	(8 505 783)	(1 212 217)	18 595 277
Fonds pour l'innovation en sciences de la vie	–	2 500 000	(2 500 000)	–	–
Centre de compétences en numérisation	–	1 416 729	(350 891)	–	1 065 838
Autres apports	451 065	(396 721)	(11 954)	(42 390)	–
	82 571 733	45 841 567	(43 347 295)	(17 685 961)	67 380 044
Moins : tranche à court terme					40 396 900
					26 983 144

8. Soldes de fonds affectés à l'interne

	2024	2023
	\$	\$
Réserve de fonctionnement	9 346 625	6 000 000
Initiatives stratégiques	6 744 500	4 494 528
	16 091 125	10 494 528

Le conseil d'administration a constaté le besoin d'une réserve de fonctionnement dans le cas où il y aurait une réduction progressive des activités.

Le conseil d'administration a établi certaines initiatives futures ayant une importance stratégique pour appuyer les objectifs du CIO.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert du solde de fonds non affectés de 3 346 625 \$ (2023–néant \$) à la réserve de fonctionnement et de 2 249 972 \$ (2023–néant \$) aux initiatives stratégiques.

9. Subventions

	2024	2023
	\$	\$
Subventions provinciales	51 786 910	47 243 361
Autres subventions gouvernementales	157 541	549 940
	51 944 451	47 793 301

10. Engagements

	\$
Les paiements minimums exigibles futurs liés aux contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :	
2025	1 537 000
2026	1 563 000
2027	1 591 000
2028	267 000
	4 958 000

11. Régime de retraite

Le CIO gère un régime à cotisations définies. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'organisme dans un fonds géré indépendamment. La charge de retraite est égale aux cotisations versées par le CIO. Les cotisations payées et passées en charges par l'organisme s'élèvent à 355 658 \$ (2023–298 011 \$).

12. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

Le CIO est doté d'un cadre de gestion des risques destiné à surveiller, à évaluer et à gérer les principaux risques en ce qui concerne les instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à son obligation de financement. Les instruments financiers qui pourraient être exposés au risque de crédit sont la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs, les subventions à recevoir (note 3), les placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (note 4) et les autres placements (note 5). La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de la trésorerie et des placements à court terme est négligeable, étant donné que le CIO détient tous ses dépôts en espèces et ses placements auprès de trois grandes banques canadiennes. Les débiteurs ne sont pas concentrés et proviennent principalement de ministères fédéraux et provinciaux. La provision pour créances douteuses est comprise dans les débiteurs et, au 31 mars 2024, s'élève à 206 163 \$ (2023–néant \$). Les placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV comprennent des billets à ordre non garantis et des obligations garanties convertibles. Ces billets à ordre non garantis et obligations garanties convertibles sont comptabilisés au montant nominal en raison de l'incertitude liée au rendement futur des sociétés sous-jacentes. Une provision à l'égard de la valeur nominale est constituée afin de tenir compte de cette incertitude. Si un événement indique une amélioration significative de la valeur de ces investissements, la provision pour moins-value fera ultérieurement l'objet d'une reprise.

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux fluctuations des taux d'intérêt selon les taux en vigueur. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements dans des CPG. Toutefois, la direction juge que l'incidence de ce risque sur la situation financière du CIO est négligeable.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CIO éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. Le risque de liquidité est lié aux créanciers et charges à payer, au passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV ainsi qu'aux engagements.

13. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.

Centre d'innovation de l'Ontario
325, rue Front Ouest,
bureau 300,
Toronto, ON M5V 2Y1

416.861.1092
Sans frais : 1.866.759.6014
www.oc-innovation.ca/fr

@OCInnovation

Organisme sans but lucratif financé
par le gouvernement de l'Ontario,
les CIO travaillent en partenariat
avec le gouvernement, l'industrie
et le milieu postsecondaire pour
commercialiser l'innovation et bâtir
une économie provinciale forte.

